



(VAUCLUSE)

DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

RÉF: EG/JPJ

N° 001302

Annule et remplace la décision n° 1298 Don de 15 000 euros par le réalisateur Jean-Pierre Jeunet via la société Tapioca Films pour le financement de la réalisation du court métrage « Entre les Mots, le Silence » par la réalisatrice Diane Bertrand.

Vu, l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Vu, la délibération n° 002738 du 20 juillet 2021, portant délégation du conseil municipal au Maire.

Considérant, la volonté de la collectivité de mener une politique de démocratisation culturelle à destination des jeunes publics.

Considérant, que ce projet de court métrage réalisé avec un groupe de jeunes aptésiens et encadré par une réalisatrice professionnelle et une enseignante de la cité scolaire Charles de Gaulle entre dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

Considérant, que ce projet reçoit l'appui logistique et administratif de la direction des affaires culturelles.

DÉCIDE

Publié le :

22 Juillet 2025

Article 1 :

La commune d'Apt accepte de recevoir le don de 15 000 € (quinze mille euros) de la part de la société Tapioca Films représentée par M. Jean-Pierre JEUNET pour le financement du court métrage « Entre les Mots, le Silence ».

Article 2 :

La société Tapioca Films accepte de réaliser ce don sans aucune contrepartie.

Article 3 :

Ce don sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le chapitre 74 par le comptable public du SGC de Pertuis.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à APT, le 01 juillet 2025

Le Maire d'Apt,
Véronique ARNAUD-DELOY

